



***Gérer les
Pays de la Loire
avec le FN :
2016-2021***

Gouvernance

Mettre fin aux gaspillages du budget régional, c'est un budget de rupture avec la dette systématique, et l'augmentation incontrôlée des taxes et des impôts. Un budget de rupture avec le socialisme, ce ne sont pas les demi-mesures sarkozystes, c'est contrôler et réduire la dépense, afin de baisser les taxes et respecter l'argent des contribuables. Les mairies FN l'ont fait (73 % de satisfaits selon un sondage IFOP de mars 2015).

Fiscalité

Nous allègerons immédiatement la fiscalité, en diminuant de 10 % les taxes régionales sur les cartes grises et les carburants. Nous maintiendrons l'exonération de la taxe sur les permis de conduire.

Budget

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Baisser le budget d'au moins 1 % par an**
- ✓ **Zéro subvention aux associations communautaristes**
- ✓ **Réduire la politique de la Ville, qui favorise les étrangers**

Nous réduirons le budget d'au moins 1% par an, en diminuant les dépenses de fonctionnement, soit environ 100 millions d'euros en six ans. Nous favoriserons les dépenses d'investissement créatrices d'emplois locaux. Nous réduirons le budget de fonctionnement et renégocierons les contrats signés par la Région. Nous ne verserons aucune subvention aux associations communautaristes, inutiles, politisées, ou contraires aux valeurs morales et familiales que nous défendons.

Il faut réduire la politique de la Ville ou la fausse politique sociale, qui favorise les étrangers au détriment des Français modestes.

Institutions

Attachés à une administration de proximité, nous nous engageons à renforcer le fonctionnement démocratique du conseil régional, par une plus grande publicité des délibérations et de la gestion. Dans cet objectif de transparence, nous créerons un site Internet qui affichera en continu les votes, les décisions budgétaires, ainsi que l'avancement des dépenses.

Formation

Nos entreprises régionales manquent souvent de personnels formés à embaucher. Nous donnerons la priorité à l'apprentissage, à la formation professionnelle en alternance et à la formation des adultes, formations qui ont été scandaleusement saccagées par la Région socialiste. Pour nous, il faut renforcer les filières d'excellence dans les métiers traditionnels et les métiers nouveaux.

Nous estimons que la formation aux savoirs essentiels à l'insertion dans la vie active a été malmenée à des fins idéologiques. La Région n'a de leviers réels que dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Nous proposons de développer des filières d'excellence (écoles d'ingénieurs et laboratoires de recherche) en plus de porter un effort inédit sur le sujet de l'apprentissage. Compte tenu des contraintes budgétaires, la Région devra encourager et organiser les initiatives privées.

Ce qu'est aujourd'hui l'apprentissage, avec le PS...

Les bénéficiaires de l'apprentissage sont les entreprises du secteur privé et du secteur public industriel et commercial des Pays de la Loire, lesquels accueillant les apprentis (environ 30000 à ce jour).

La prime régionale aux employeurs d'apprentis est de 1000 euros par année de cycle de formation. Elle est versée en fin d'année et conditionnée à l'assiduité de l'apprenti au centre de formation en apprentissage (CFA) : les absences injustifiées de l'apprenti ne doivent pas dépasser 30 heures par an.

La prime annuelle est majorée de 300 euros si le maître d'apprentissage a suivi une formation d'une durée de trois jours minimum. Une majoration annuelle de 500 euros est accordée pour les publics : (ZUS, SEGPA, DIMA, Mission générale d'insertion (MGI), Mission locale, aide sociale à l'enfance ou encore ayant suivi une action de l'Offre de formation territorialisée). Cette majoration concerne les apprentis préparant un diplôme de niveau V, IV ou III et toutes les entreprises, quel que soit leur effectif.

La Région attribue, pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 salariés, une majoration de 500 euros pour les apprentis entrant en première année de baccalauréat professionnel (« seconde professionnelle ») et de 250 euros pour les apprentis en deuxième année de baccalauréat professionnel (« première professionnelle »). Ce montant est porté à 500 euros pour un apprenti titulaire de CAP entrant directement en première professionnelle.

Pour les entreprises de moins de 250 salariés qui forment pour la première fois un apprenti de niveau I ou II, la Région attribue une majoration de 500 euros par année du cycle de formation. La condition d'attribution est d'avoir signé un contrat d'apprentissage avec un jeune et répondre aux critères fixés par les Codes du travail et de l'éducation (niveau du jeune, dernier diplôme obtenu, effectifs de l'entreprise...) L'établissement accueillant des apprentis doit être implanté dans les Pays de la Loire, la formation de l'apprenti pouvant se dérouler dans un centre de formation d'apprentis hors Région. Les collectivités et les établissements publics ne bénéficient pas de cette prime.

Demain, avec nous, développer et faciliter l'apprentissage !

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Diviser par deux la rupture des contrats d'apprentissage**
- ✓ **Impliquer les entreprises dans les programmes des CFA**
- ✓ **Doubler immédiatement la prime d'apprentissage**

L'apprentissage, et plus généralement l'accès de la jeunesse de notre région au tissu économique et à l'emploi, est une des priorités du programme du Front national pour la région des Pays de la Loire.

La Région, dont l'apprentissage est une des compétences majeures, y consacre une part importante de son budget (92 millions d'euros, soit environ 6 % du total), et malgré ces efforts financiers, les résultats sont très insuffisants.

Dans la Région, le nombre de chômeurs de catégorie A de moins de 25 ans a encore augmenté de plus de 3 % entre 2013 et 2014 (ce qui représente plus 31000 jeunes n'ayant pas du tout travaillé). Ce chiffre alarmant n'est plus acceptable et nous considérons, au FN, qu'une des causes principales de ce fléau est l'inadéquation du système de formation de notre jeunesse aux besoins en constante évolution de nos entreprises.

Sans emploi, il n'est pas possible d'avoir un logement, ni d'autonomie financière. Il n'est pas possible de construire une famille, de se projeter dans l'avenir. Le chômage nous accable.

Or, il est bien évident que les raisons de la montée du chômage dans les Pays de la Loire sont principalement à chercher au niveau des politiques nationales et européennes (délocalisation, mondialisme, concurrence déloyale de pays à main d'œuvre bon marché et à couverture sociale et environnementale faibles ou inexistantes, travailleurs détachés empêchant nos jeunes de trouver des débouchés professionnels...). Néanmoins, nous sommes persuadés que les politiques locales, et en particulier régionales, conditionnent

également de manière forte l'employabilité des jeunes en recherche de stages, de contrats d'apprenti ou d'un premier employeur.

Il y a beaucoup d'emplois non pourvus dans notre région, comme partout en France (métiers de bouche, tourisme, nouvelles technologies...). En conséquence, nous refusons de céder à la facilité d'aller chercher cette main-d'œuvre à l'étranger. Nous privilégierons à tous les échelons où nous serons en responsabilité, la formation et l'apprentissage de nos jeunes pour satisfaire ces besoins.

Nous voulons diviser par deux le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage (passer de 21 % à 10 % de rupture en 2020), le nombre résiduel de ruptures ne devant plus concerner que les employeurs dont le carnet de commandes ne permet plus de garantir un poste de travail au jeune apprenti.

Nous considérons que les besoins de notre entreprises sont trop mal connus des organismes de formation professionnelle, et que l'offre de formation des CFA ne suit pas suffisamment les évolutions de ces besoins en termes de programmes, mais aussi de rythme entre le temps passé dans l'entreprise et le temps de la formation plus théorique dispensée par les CFA.

Un employeur qui prend un jeune en apprentissage est souvent découragé par l'absence systématique de ce nouvel arrivant dans son personnel à des fins louables mais contraignantes de formation en CFA. Loin de nous l'idée de renoncer aux formations dans les CFA au profit d'un apprentissage sur le terrain uniquement, mais nous pensons que le plus important pour le jeune comme pour son employeur est l'acquisition des savoir-faire de l'entreprise pour améliorer sa productivité.

Si un jeune démontre qu'il peut atteindre assez vite un niveau de productivité suffisant, l'employeur aura tout intérêt à le conserver dans ses effectifs à l'issue de son apprentissage, si le niveau de son carnet de commande le permet. Le niveau de productivité est le paramètre principal qu'il faut améliorer pour diminuer le taux de rupture à l'issue de la période d'apprentissage.

La formation théorique et pratique dispensée en CFA doit donc être planifiée pour nuire le moins possible aux besoins de l'entreprise. Conséquemment, c'est le cursus en CFA qui doit s'adapter aux contraintes de l'employeur, non l'inverse. Il faut développer des cursus dispensés avec des moyens modernes de communication (visio-conférence...), ce qui diminue les trajets pour l'apprenti et lui permettant d'offrir une meilleure disponibilité à son employeur.

La société d'accueil de l'apprenti est au cœur du dispositif de formation. L'employeur d'un apprenti participe à l'effort de formation professionnelle de la Nation. Il doit à ce titre percevoir une juste rémunération de ses efforts.

Ces efforts consistent notamment à mettre à disposition du jeune apprenti des « tuteurs » ou « parrains » qui transmettent leurs savoir-faire et guident l'apprenti dans ses premiers pas professionnels. L'obtention du diplôme sanctionnant l'apprentissage dépend grandement de l'accompagnement mis en place par l'employeur.

Pour autant, cet accompagnement a un coût, qui n'est pas suffisamment valorisé, à notre avis, par les primes nationales ou régionales (1000 euros par apprenti et par an).

Il faut donc le doublement de la prime d'apprentissage.

Le succès de l'apprentissage ce n'est pas seulement la réussite à l'examen, c'est surtout la poursuite de la collaboration entre l'employeur et l'apprenti sous forme d'un contrat de travail (CDI ou CDD selon le carnet de commandes de la société d'accueil). Cette transformation du contrat d'apprentissage en contrat de travail est essentiellement conditionnée par la qualité de l'intégration de l'apprenti dans l'entreprise et l'atteinte d'un niveau de productivité suffisant.

Trop souvent en France, nous considérons que les cursus sont établis de façon centralisée par les organismes publics qui sont réputés avoir une connaissance exhaustive des besoins des entreprises. La réalité est évidemment bien différente, et cette centralisation excessive accentue le décalage entre le monde des administrations (Éducation nationale, CFA...) et le monde de l'entreprise.

Nous considérons que, dans un monde où les métiers évoluent de plus en plus vite (process industriels, bonds technologies, révolution numérique, transition écologique et énergétique, etc.) le contenu des programmes de formation doit être décidé en impliquant en amont les entreprises susceptibles d'avoir recours à l'apprentissage. Il y a donc un travail à mener, par exemple par les Chambres des métiers et de l'artisanat, qui doivent être renforcées en personnel compétent pour faire ce recensement en temps réel des besoins du tissu économique régional.

Trop souvent, les apprentis qui ont eu la chance de trouver une entreprise d'accueil vivent assez mal le manque de coordination entre le monde du CFA et celui de l'entreprise. Très peu de liens existent, et nous pensons qu'à l'instar de ce qui se passe dans les cursus d'écoles d'ingénieurs, des réunions mensuelles de suivi de l'apprenti auxquelles seraient convié l'apprenti, son tuteur dans l'entreprise et son formateur référent au CFA, devraient être organisées. Ces réunions se tiendraient dans les locaux de l'entreprise.

Les outils proposés aujourd'hui (livrets d'apprentissage, documents de liaison, fiches navette entreprise-CFA) nous semblent notoirement insuffisants. La culture de gauche — socialiste et communiste — qui fait de l'employeur un

exploiteur reste toujours prépondérante dans notre pays. Elle se vérifie dans la méfiance des personnels pédagogiques des CFA à l'encontre des entreprises qui embauchent. L'évolution des mentalités est trop lente, parce que les gens ne se rencontrent pas assez.

Les apprentis doivent être logés à la même enseigne que les autres employés de l'entreprise. L'employeur prend donc à sa charge une partie des frais de transport collectif et de restauration (tickets restaurant ou prime de repas). Nous pensons en revanche que l'employeur n'a pas à supporter des charges supplémentaires pour l'hébergement de l'apprenti. Nous militons pour la création de logements du type logements étudiants de qualité, permettant d'accueillir nos jeunes apprentis tant que leurs rémunérations ne leur permettent pas d'accéder par eux-mêmes à un logement. Ces logements ne sont pas gratuits, mais des bourses seront accordées aux apprentis sous conditions de ressources des parents (comme c'est le cas pour les étudiants et élèves de grandes écoles).

Nous souhaitons augmenter le nombre d'apprentis. Ils étaient 30000 en 2014 dans les Pays de la Loire. Ils devront être 50000 en 2020.

Nous aiderons à la création d'universités privées par les entreprises ou les branches professionnelles en complément des centres de formation (CFA). Aux États-Unis et dans beaucoup de pays occidentaux, des universités internes aux entreprises se développent. En France, il y a une grande méfiance des pouvoirs publics vis-à-vis de ce type d'initiative, alors qu'elles donnent d'excellents résultats en termes de transformation des étudiants ou apprentis en salariés. Nous considérons au FN qu'il faut encourager ces initiatives, en accordant des crédits régionaux et nationaux à ceux qui les mettent en œuvre.

Surtout, il faut abaisser l'âge minimum pour entrer en apprentissage à 14 ans (il est actuellement de 16 ans) et en favoriser l'accès aux handicapés. Nous considérons que les budgets octroyés par l'État, les départements et la région pour l'embauche de travailleurs handicapés sont suffisants. Nous proposons de rencontrer les associations d'handicapés pour évaluer avec elles les besoins complémentaires éventuels. Pour rappel, la Région accorde une prime aux CFA de 305 euros par an pour l'accueil d'un apprenti handicapé.

Il sera attribué une prime aux entreprises transformant l'apprentissage en emploi stable (20 % du salaire brut la première année, 10 % la seconde). Cette prime versée à l'employeur est cumulée aux baisses de charges patronales pour les salariés de moins de 26 ans et les salaires inférieurs à 1,6 SMIC.

Nous fournissons des moyens de communication modernes (tablettes, ordinateurs portables) à tous les apprentis de la Région. Dans l'économie du XXI^e siècle, nous considérons que ces équipements sont indispensables au même titre que les manuels et que leurs financements doit être assuré par les CFA (dont nous rappelons que la moitié du budget est octroyé par la Région).

Emploi

La Région doit favoriser l'activité économique de nos PME, car les employeurs de proximité créent des emplois durables et non délocalisables. Parmi nos mesures, figurent le doublement de la prime d'apprentissage et l'aide régionale aux TPE et PME, avec l'objectif de 2500 emplois immédiatement et partout dans les territoires ligériens. Pour nous, faire confiance aux entrepreneurs, c'est recréer de l'emploi partout, au plus près des lieux de vie.

Aujourd'hui : un chômage qui grimpe

En préalable, notons que la majorité régionale socialiste et son candidat sont bien mal placés pour parler de l'emploi, surtout de l'entreprise.

Non, Christophe Clergeau n'est pas le « candidat des entrepreneurs », ni « des entreprises »... Pourtant, depuis 2010, sa vice-présidence au conseil régional des Pays de la Loire concerne le « développement économique et l'innovation »... paraît-il !

En réalité, monsieur Clergeau n'a jamais travaillé de sa vie dans une entreprise privée. C'est un politicien professionnel. Et son parcours n'est pas un plein succès : devenu premier adjoint au maire de Sainte-Luce-sur-Loire en 2008, il subit la défaite de l'équipe en place en 2014 : depuis, cette commune a été conquise par la droite.

Le combat qu'il n'a pas su mener hier dans la petite ville de Sainte-Luce, Christophe Clergeau serait-t-il capable de le mener demain et pendant six ans contre le chômage ? Nous n'y croyons pas...

Pour notre part, l'objectif est de ramener le taux chômage régional à 5 % d'ici 2019, en créant grâce au Fonds social européen (FSE) une agence régionale « Emplois-Pays de la Loire » chargée d'aller à la rencontre des entreprises pour proposer les compétences et savoir-faire aux chômeurs de la Région. C'est indispensable.

Le Pôle emploi ne s'occupera plus que de l'indemnisation des chômeurs. Par ailleurs, nous limiterons de manière draconienne le recours à la main-d'œuvre étrangère et aux services de travailleurs détachés.

Adapter nos institutions régionales

Nous créerons au conseil régional une vice-présidente déléguée aux entreprises, petites et moyennes entreprises, artisanat et commerce.

Le but de cette mesure sera d'associer le plus directement possible les entrepreneurs aux dispositifs régionaux.

Remettre notre économie régionale sur les rails

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Mettre la préférence régionale dans les appels d'offres**
- ✓ **Instaurer un chèque ARE pour les TPE de – de 10 salariés**
- ✓ **Recenser les emplois non pourvus dans la Région**

La préférence régionale et à défaut nationale sera la règle pour les appels d'offres passés par la Région.

Il y aura obligation d'employer des salariés avec un contrat de travail français (pas de travailleurs détachés) pour pouvoir concourir sur un appel d'offre régional.

Nous proposerons une aide aux TPE et PME de moins de dix salariés pour embaucher, en instaurant un chèque ARE (aide régionale à l'emploi) qui permettra de prendre en charge sur un an 50 % des charges d'un salarié embauché en CDI (plafonnée à 5000 euros par an).

Sera créé un label « Produit fabriqué en France » décliné en labels régionaux pour les produits agricoles.

Les diplômés formés dans des écoles françaises subventionnées, devront rembourser leurs formations s'ils ne sont pas salariés en France.

Il sera procédé à un recensement des emplois non pourvus dans la Région.

Nous créons une prime régionale pour compenser la perte de salaire pendant deux ans en cas d'acceptation d'un emploi moins rémunéré par un demandeur d'emploi résidant et travaillant dans la Région (prime à rembourser en cas de démission). Il y aura priorité d'accès aux logements sociaux pour ces travailleurs (construction de nouveaux logements si nécessaire).

Il faudra initier un partenariat avec d'autres régions européennes ayant des emplois non pourvus pour proposer du travail hors de France aux chômeurs de la Région.

Nous ferons adapter les cursus de formation AFPA et CFA régionaux pour enfin « coller » aux besoins des entreprises.

Tout travailleur étranger en situation irrégulière sera raccompagné immédiatement dans son pays, l'entreprise se verra interdire les marchés régionaux et sanctionnée d'une amende dissuasive (deux ans de salaire chargés du travailleur).

Aides économiques et trésorerie des entreprises

Il y a un besoin de bilans des différents dispositifs existants :

- Prêt régional de redéploiement industriel ;
- Fonds de garantie Oséo Pays de la Loire ;
- BPI régionale

Nous préconisons l'adaptation et le renforcement des aides régionales :
DINAMIC Entreprises, Objectif Performance...

Il faut un soutien renouvelé aux filières les plus fragilisées : automobile, métallurgie-plasturgie, bois...

Favoriser les exportations

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ Rationaliser les dispositifs d'aides aux exportations
- ✓ Fournir un accompagnement centralisé efficace
- ✓ Dépenser moins d'argent public pour plus de résultats

Les Pays de la Loire représentent 4,2 % des exportations françaises, pour 5 % du produit intérieur brut. Le déficit régional est de 6,9 milliards d'euros (déficit de 1,1 milliards d'euros si on enlève l'énergie).

Parmi les principaux secteurs exportateurs, on peut citer l'aéronautique dans la région nazairienne et l'agroalimentaire (avec des performances plus faibles qu'au niveau national malgré des budgets très importants).

Le constat est évident : il existe un trop grand nombre de dispositifs et d'organismes, pour une très faible efficacité. Beaucoup d'argent public est dépensé, mais il y a pas ou peu de résultats.

Ce qu'il faut, c'est fournir un accompagnement centralisé efficace. Pour le moment, la plupart des chefs d'entreprises ignorent les dispositifs en place. Donc, ils reculent devant l'usine à gaz administrative...

Développer l'offre touristique

Il faut une remise à niveau de l'offre touristique, en mettant en place des exonérations fiscales et primes pour les personnes créant des gîtes, chambres d'hôtes, etc.

L'apprentissage de l'anglais deviendra obligatoire pour tous les acteurs régionaux du tourisme. La Région participera alors aux coûts de formation.

Il faut lancer une caution régionale pour les emprunts d'investissements. Les investissements dans le tourisme vert doivent être promus.

Nous voulons soutenir les métiers de la mer dans notre région.

Promouvoir l'économie circulaire

Il est capital d'encourager le développement des circuits courts, pour offrir des débouchés aux productions agricoles régionales, y compris en subventionnant la création d'abattoirs et de réseaux de distribution régionaux respectant les normes sanitaires, environnementales et sociales.

Cela passe par un désenclavement des zones rurales. Il est ce faisant indispensable, pour promouvoir cette économie circulaire :

- **de développer les infrastructures permettant une couverture totale en réseaux téléphoniques** mobiles et Internet ;
- **d'ouvrir des maisons de santé** et de maintenir de véritables services publics de proximité (Poste, pharmacies, lignes d'autobus...)

La création de circuits courts pour les produits agricoles régionaux pourrait s'accompagner de la mise en ligne d'un site régional de commerce en ligne, sur lequel les produits des producteurs locaux pourraient être commandés.

Recherche, innovation

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Soutenir la recherche et l'innovation avec le FEDER**
- ✓ **Créer des filières de formation en économie numérique**
- ✓ **Créer 20000 emplois par la transition écologique**

La recherche et l'innovation doivent être soutenus, car ces investissements sont les emplois de nos enfants.

Grâce au fonds européen FEDER (60 millions d'euros par an), la Région créera des filières de formation et de recherche et participera aux investissements privés sur deux axes majeurs :

- **l'économie numérique**, dans le domaine des *data centers* (centre de données), du Big Data, du *green computing* (recherche), avec pour objectif de devenir la région française pilote en la matière ;
- **la transition énergétique et écologique**, par laquelle 20000 emplois sont à créer dans les Pays de la Loire d'ici 2020.

Aménagement du territoire

Les socialistes, mais aussi la droite et ses alliés de centre-gauche UDI-MoDem, veulent créer une grande métropole nantaise. Ils négligent 90 % des territoires de la Région, mettant en place des communautés de communes qui méprisent les communes rurales. Nous proposons une vraie politique d'équilibre pour les territoires oubliés. Le Front national veut maintenir le caractère français traditionnel de nos territoires, dans une région harmonieusement équilibrée, en aidant notre population à vivre et travailler dans un environnement préservé.

Sauver la ruralité ligérienne

Il faut réaffecter à la ruralité la majeure partie des crédits engloutis dans la politique de la Ville et l'immigration.

Nous améliorerons la coordination entre la Région et les départements, pour supprimer les zones de désert numérique (téléphonie et Internet).

Il faut soutenir l'entretien et la restauration du bâti ancien des centres villages villes moyennes.

Transports régionaux

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Renégocier la convention qui lie la Région et la SNCF**
- ✓ **Maintenir les lignes ferroviaires existantes**
- ✓ **Créer une police régionale des transports**

Nous voulons une région qui développe ses infrastructures de transports en améliorant les réseaux existants, routiers et ferroviaires, et prenant en compte les demandes des élus ruraux et des populations au cœur de nos territoires.

Nous souhaitons renégocier la convention qui lie la Région et la SNCF.

Il convient d'atteindre une meilleure qualité de service et de mettre en place une police régionale des transports.

Nous préconisons la mise en route d'une liaison métro-TER entre les aéroports de Rennes et de Nantes.

Nous maintiendrons les lignes ferroviaires existantes et améliorerons la liaison Nantes-Bordeaux.

Les liaisons routières de la métropole nantaise et des réseaux transverses seront également améliorées.

Nous proposerons la mise en place de lignes aériennes low cost (à bas coût) à l'aéroport d'Angers.

Créer un nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire

Des motifs de sécurité, de gestion du trafic routier, de développement économique de notre région, d'un meilleur aménagement du territoire départemental, comme le besoin de certitudes horaires au quotidien, que n'assure pas actuellement le pont de Saint-Nazaire, nous conduisent à se porter en faveur d'un nouveau franchissement de l'Estuaire de la Loire.

Il y aurait selon nous différents avantages à installer un nouveau franchissement de la Loire, idéalement entre Paimboeuf (au Sud) et Lavau-sur-Loire (au Nord) :

- **le développement économique du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire** rend essentiel ce nouveau franchissement ;
- **il n'y a pour le moment pas de plan de secours en cas d'avarie grave** bloquant le pont (accident, tempête...) ;
- **les ponts actuels du Département sont saturés**, y compris celui de Saint-Nazaire, où le trafic aurait augmenté de 30 % entre 2004 et 2014 selon des décomptes d'organismes indépendants ;
- **enfin, le pont de Saint-Nazaire est dangereux pour les cyclistes**, ce qui est particulièrement mis en avant par les associations, *notamment La Loire à vélo*.

Ces motifs rendent à notre sens essentiel ce nouveau franchissement, d'un coût estimé à 200 millions d'euros pour le pont lui-même, et de 550 millions d'euros pour les infrastructures routières inhérentes.

Selon le Front national, il y aurait également tout intérêt à construire un nouveau franchissement de la Loire au niveau de Nantes *intra muros*, d'un coût estimé d'environ 35 millions d'euros.

L'ensemble, s'il est réalisé à l'instant T, nous projetterait à l'horizon 2030.

Fort de ces arguments, nous appelons le conseil régional à cesser d'adopter une attitude politicienne au sujet de ce projet.

Dans cet esprit, la proposition formulée par l'Association pour un nouveau franchissement de l'Estuaire recueille notre pleine adhésion. Nous avons donc décidé d'apporter notre signature à leur manifeste.

Un développement équilibré de nos villes et de nos villages

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ *Maintenir les services publics de proximité (Poste...)*
- ✓ *Rééquilibrer les territoires entre villes et villages*
- ✓ *Freiner la métropolisation de la région nantaise*

Plus de la moitié des budgets d'aménagement du territoire est consacrée aux banlieues (3% de la population) pour y acheter la paix sociale, mais n'ont hélas amélioré ni la sécurité ni l'emploi. Nous souhaitons réorienter ces fonds au profit des zones rurales silencieuses et en voie de paupérisation, qui défendent pourtant nos identités et nos richesses patrimoniales.

Le maintien de commerces, d'industries et de services publics de proximité et de qualité (y compris en matière de santé) sont indispensables à la revitalisation de nos campagnes.

Globalement, l'aménagement territorial doit être équilibré entre villes et villages : ni métropoles arrogantes vis-à-vis des départements et de la Région, ni hameaux abandonnés par les pouvoirs publics. D'ailleurs, les bénéfices de la métropolisation nantaise sont un trompe-l'œil.

Par exemple, une petite commune comme Mauves-sur-Loire, isolée, sans vie culturelle, mais membre de la métropole, en profite-t-elle réellement, autrement que par les mécanismes de péréquation, autrement dit la « charité » que veut bien lui accorder Nantes ?

Projet d'aéroport Grand Ouest de Notre-Dame-Des-Landes

Nous sommes farouchement contre ce projet d'aéroport, qui est une folie en termes d'aménagement du territoire, d'écologie et de budget.

S'il se faisait, il détruirait une zone humide unique de vingt kilomètres carrés (la superficie d'une commune comme Vertou...) et des dizaines d'exploitations agricoles. Ce projet ne développerait aucun emploi durable, et coûterait environ 4 milliards d'euros en intégrant les infrastructures d'accès ferroviaires et routières.

Il occasionnerait de plus une dépendance politique et économique de la Région à la société de BTP Vinci, qui facturerait au prix fort toute extension de la plateforme aéroportuaire.

Globalement, c'est un référendum local qui doit décider de l'avenir de ce projet d'aéroport. Nous le réclamons régulièrement depuis 2009.

Agriculture, environnement

Le Front national refuse la disparition programmée, par Bruxelles et le traité TAFTA de libre-échange transatlantique, de la France rurale des oubliées. Nous prônons avant tout les circuits courts. Manger local des produits venus au juste prix en circuit court, c'est favoriser la qualité et le maintenir l'agriculture régionale.

Défendre l'agriculture ligérienne

Notre région fera de son agriculture un atout économique, en aidant au maintien des entreprises familiales et en subventionnant l'investissement pour une production agricole de qualité.

Nous créerons un label régional, soutiendrons massivement les circuits courts régionaux, instaurerons une aide régionale pour favoriser les transmissions.

Il sera procédé à l'utilisation en priorité dans les cantines publiques des produits régionaux et français.

Préserver la Loire, notre fleuve

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Traiter les rejets industriels sur site, pour moins polluer**
- ✓ **Baisser de 20 % l'utilisation des fongicides**
- ✓ **Mieux contrôler les boues résiduelles avant épandage**

Une attention particulière de la Région doit être portée sur les stations d'épuration, pour que reste constante la qualité de ses eaux, en conformité avec les normes chimiques.

La pollution thermique des eaux ligériennes demande en réponse le financement par la Région puis la conception de systèmes d'épuration et de refroidissement des eaux pour les centrales, avant restitution au milieu naturel.

La pollution métallique des eaux demande en réponse un traitement des rejets industriels *in situ*, une baisse d'utilisation de 20 % des fongicides, un contrôle accru et plus performant des boues résiduelles des stations d'épuration avant épandage agricole.

La dystrophisation des eaux (diminution du taux d'oxygène) demande en réponse de continuer le programme de restauration des milieux aquatiques et de protection de la biodiversité.

Gestion de l'eau, des sols et des forêts

Il convient de remplacer les systèmes d'irrigation par aspersion par des techniques plus efficaces, afin de pouvoir réaliser des économies en eau.

L'orientation spatiale des cultures doit être pensée selon la disponibilité hydrique et les besoins des plants. Pour cela, la Région doit traiter en priorité avec la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF).

Une amélioration du couvert végétal doit être mise en place, et davantage de haies. Cela participera à améliorer la rétention d'eau dans les sols.

Les systèmes de récupération et de stockage de l'eau de pluie a minima pour les bâtiments agricoles doivent être promus et aidés financièrement par la Région. Idéalement, cet effort doit également concerner les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

Nous insistons, au sujet de l'amélioration de la rétention d'eau, sur la nécessité d'un programme forestier. Améliorer la rétention d'eau dans les sols forestiers est important. Dans cet effort, les principales forêts régionales (Bercé, Gâvre, Perseigne...) doivent être prises en compte de manière prioritaire.

Les haies bocagères doivent être préservées. Elles sont l'un des aspects locaux de notre patrimoine naturel, notamment en Vendée

Il importe de poursuivre le programme de modernisation des réseaux collectifs de distribution d'eau pour améliorer les rendements, et éviter les fuites.

Compte tenu des dérèglements climatiques croissants de ce début de siècle, qui commencent à affecter l'Ouest de la France, il convient de développer des usines de dessalement et d'épuration pour recharger les aquifères déficients.

L'artificialisation des sols doit être contenue. Artificialiser les terres empêche en effet la bonne infiltration des eaux. C'est l'un des aspects — subsidiaires — de notre rejet du projet d'aéroport Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes, qui participe de l'artificialisation des terres, qui plus est dans une zone écologiquement très fragile.

Recyclage

La sensibilisation au recyclage doit intégrer les temps péri-éducatifs (TPE) à l'école. Les représentants du Front national dans les conseils de quartiers de Saint-Nazaire l'ont d'ores et déjà demandé.

En effet, la conscience écologique doit s'acquérir au plus jeune âge, et cela participerait finalement d'un bon usage d'une mauvaise réforme (celles des rythmes scolaires)...

Culture, identité

Au conseil régional, l'exécutif du FN qui y sera constitué entend agir de manière concrète selon trois axes : maintenir la part du budget consacré à la culture à son niveau actuel, voire l'augmenter légèrement selon le résultat des audits (et mieux le répartir), réduire les subventions consacrées au FRAC et lancer la suppression du 1 % artistique, enfin, accomplir le transfert des économies sur des projets permettant à tous les publics d'appréhender la culture classique, et de se l'approprier.

État des lieux de la culture dans les Pays de la Loire

Cinq filières culturelles sont identifiables : arts visuels, cinéma/audiovisuel, livre, patrimoine, et spectacle vivant.

Le secteur culturel représente aujourd'hui près de 12000 emplois qualifiés et 50000 bénévoles.

Le poids économique de la culture peut être estimé comme suit :

- le secteur des arts visuels : entre 40 et 62 millions d'euros en 2011 ;
- le secteur du cinéma et de l'audiovisuel : environ 902 millions d'euros en 2011, soit 208 millions d'euros pour le cinéma et 694 millions d'euros pour l'audiovisuel ;
- le secteur du livre : environ 303 millions d'euros en 2011 ;
- le secteur du spectacle vivant : environ 446 millions d'euros en 2010 ;
- le secteur du patrimoine : 145 millions d'euros en 2011,

L'organisation régionale procède en filières, avec des fonctions de recherche, création, production, de prestations techniques, de distribution, de diffusion et de médiation. Un maillon faible apparaît nettement, celui de la distribution, intermédiaire entre l'amont (la création) et l'aval (la diffusion).

Les petites entreprises et d'associations partagent des caractéristiques économiques communes :

- un fonctionnement par projet ;
- une diversité d'œuvres dont seules quelques-unes captent l'attention des diffuseurs et « consommateurs » ;
- une économie de risque où personne ne connaît à l'avance la qualité et la valeur de ce qui va être produit

Ces spécificités, combinées à la fragilité du modèle économique, se traduisent par une précarité de l'emploi et un recours élevé au temps partiel

d'une part, une pluri-activité des structures et une polyvalence des salariés comme des indépendants d'autre part.

Proposer une autre offre culturelle

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Conserver le budget culturel, sans baisse de crédits**
- ✓ **Favoriser une culture pérenne, populaire et fertile**
- ✓ **Réduire d'au moins 85 % les subventions au FRAC**

Le budget qui est consacré à la culture, ainsi qu'au sport et au loisir, c'est 46,4 millions d'euros, soit 3,1 % du budget général. Ceci est réparti en 27,4 millions de fonctionnement (3,4 %) et en 19,1 millions d'investissement (2,8 %).

Avec le FN, il n'y aura pas baisse du budget culturel au conseil régional des Pays de la Loire sur l'exercice 2016-2021.

Toutes les cultures ne se valent pas pour l'actuel conseil régional et lui-même admet favoriser « certains domaines spécifiques : arts de la rue, musiques actuelles, art contemporain... », c'est-à-dire une culture qui n'en est pas vraiment une, qui se caractérise par l'éphémère et qui permet de générer des fromages et des obligés.

Pour donner quelques exemples concrets, il faut 4 salariés à temps plein à Mobilis pour étudier « l'écosystème régional du livre et de la lecture », Trempolino salarie quelque 23 permanents et 80 formateurs occasionnels, 2350 intermittents du spectacle subsistent dans la Région grâce aux spectacles vivants, les « résidences d'artistes » procurent logement et revenus, etc.

Il est tout à fait possible de parler d'une culture élitiste de l'entre-soi, qui ne s'adresse qu'à une fraction limitée de la population régionale.

Une conséquence paradoxale est que la culture classique et sa transmission sont laissées de côté, ou bien à l'initiative privée : écoles de danse et de musiques, théâtre traditionnel, musique classique. Il est à ce propos symptomatique que l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) ait été considéré en juin 2015 comme menacé.

Il est évident par ailleurs que le patrimoine régional est un parent pauvre (si les sommes consacrées à Fontevraud sont très importantes [7,8 millions d'euros], il faut contrebalancer cela par l'importance prise en ce lieu par... l'art contemporain !) pour lequel la région n'a pas de véritable projet. La situation est encore pire en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel.

Il faut noter aussi l'absence de neutralité de certaines initiatives. À titre d'exemple, sur les cinq films présentés dans le cadre de *Lycéens et apprentis au cinéma*, un est antimilitariste et un autre est en faveur de l'immigration. Dans le même ordre d'idée, la Région attribue des subventions importantes à un certain nombre de festivals (*Hellfest*, 220 000 euros, *Les Escapes*, 474000 euros) dont la programmation est de nature susciter des contestations d'une partie de la population.

Alors que l'exécutif socialiste a promu une culture élitiste, éphémère et infertile, les élus du FN favoriseront une culture populaire, pérenne et fertile.

La gauche, c'est la culture « à la mode » et qui ne laisse pas de traces (arts de la rue, musiques actuelles).

Le FN défend lui une culture intemporelle et qui enrichit : elle laisse des traces matérielles, ou dans l'esprit.

Au conseil régional, l'exécutif du FN qui y sera constitué entend agir de manière concrète selon trois axes :

- **maintenir la part du budget consacré à la culture à son niveau actuel**, voire l'augmenter légèrement selon le résultat des audits, et mieux le répartir. La culture n'a pas de prix, mais elle a un coût que supportent tous les citoyens par leurs impôts, il importe donc que des choix qui sont faits aillent dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre. N'étant pas encore représentés au conseil régional, le FN ne dispose pour le moment que d'informations imparfaites concernant le budget culturel. Dès leur entrée au sein de son exécutif, ses élus feront effectuer un audit du budget culture et décideront en fonction soit de son maintien, soit de son augmentation ;
- **réduire les subventions consacrées au FRAC et lancer la suppression du 1 % artistique, réorganiser les aides au cinéma, aux arts de la rue et aux musiques actuelles**, faire un audit des subventions et en supprimer certaines. **En ce qui concerne le FRAC**, dont l'intérêt culturel est plus que douteux, le FN propose de réduire de manière draconienne la subvention régionale qui lui est attribuée (la passer à 100000 euros en 2016, au lieu de 575 000 euros versé en 2013) et d'agir afin de le transformer en une Société anonyme, ses collections devant pouvoir être aliénées, ce qu'interdisent les statuts actuels. Les élus FN veilleront à éclaircir les critères et les conditions d'achat d'œuvres, pour l'instant d'une grande opacité, ainsi qu'à y ajouter de nouveaux critères dont le principal devrait être le lien avec la région des œuvres achetées. Enfin, sans pour autant afficher un conservatisme esthétique hors d'âge, le FN prendra les mesures nécessaires afin qu'il en soit fini avec le tout conceptuel. **En ce qui concerne le 1% artistique**, le FN propose sa suppression et son remplacement par des baux emphytéotiques sur des

œuvres que possède le FRAC. La Région se dotera ainsi tout de même d'œuvres d'art en utilisant et valorisant les réserves du FRAC, tout en étant plus libre de ses choix. **Le FN se félicite des nombreux festivals du cinéma qui se déroulent dans les villes de la Région des Pays de la Loire et entend continuer à les soutenir.** En ce qu'il s'agit plus particulièrement de l'aide à la production, celle-ci apparaît comme peu claire dans son but et ses retombées, le FN propose donc la mise en place de nouveaux critères pour l'attribution des aides financières à la production. Celles-ci doivent être réservées à des films dont les scénarios et lieux de tournages sont liés à la région et clairement identifiés comme tels et dont une part notable des salariés est issue de la région. Par ailleurs, l'exigence actuelle du soutien du CNC et/ou de l'engagement d'une chaîne de télévision sera supprimée afin de libérer les scénaristes d'une tutelle pesante et normative. De son propre aveu, l'actuel exécutif régional a favorisé « certains domaines spécifiques » qui sont les arts de la rue et les musiques actuelles. Pour le FN, il importe de revenir à plus d'équilibre dans les choix de subvention de ces secteurs après avoir effectué un audit des aides et subventions qu'ils reçoivent. **Les subventions accordées par la région doivent être attribuées exclusivement à des artistes ou des associations des Pays de la Loire,** ayant des projets en lien avec les Pays de la Loire et se déroulant dans les Pays de la Loire. En clair : l'argent des Ligériens doit servir à des projets ligériens bénéficiant à des Ligériens. Conséquence de cela, il ne faudra plus financer les projets artistiques et culturels développés dans le cadre de l'action internationale de la Région, ainsi que les résidences d'artistes non-Ligériens dans les Pays de la Loire. **Un audit de l'usage des subventions s'impose de plus,** afin d'être certain que l'argent des Ligériens est bien utilisé pour des projets artistiques et à leur avantage ;

- **le transfert des économies sur des projets permettant à tous les publics d'appréhender la culture classique,** et de se l'approprier. Le FN mettra en place un plan d'aide aux écoles d'art, de danse, et de musique, transmettant la culture classique, permettant une baisse importante des frais d'inscription et de faire un effort tout particulier pour un meilleur maillage des territoires ruraux par ces écoles. La création de tournées de concerts, de ballets et de pièces de théâtre destinées aux scolaires, mais toutefois accessibles librement aux familles, allant dans le même sens, sera organisée. Le FN mettra en place un plan d'aide à la diffusion numérique dans les salles municipales des communes rurales des spectacles demandant des infrastructures particulières et donc non délocalisables. Les associations de pratique amateur (qu'il s'agisse de chant choral, de troupes théâtrales, etc.) qui représentent la véritable culture populaire seront dorénavant nettement favorisées dans l'attribution des subventions.

Agir pour la démocratie culturelle directe : favoriser la culture populaire et enracinée

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ *Amener la culture au-delà des centres urbains*
- ✓ *Une démocratie culturelle, par les conseils de publics*
- ✓ *Aider enseignement artistique et pratiques amateurs*

Une politique culturelle doit être construite pour le public, et non pour l'idée du public que se font les bobos des grandes villes, il faut tenir compte du public, de son avis et de ses goûts. En clair, la culture doit être populaire et enracinée.

De plus, il importe d'adopter une politique de redistribution géographique culturelle, permettant aux publics éloignés des centres urbains d'avoir un accès identique à la culture. Il en ressort trois propositions :

- **la mise en place d'un système d'évaluation clair de toutes les structures culturelles subventionnées par la création de « conseils de publics »** et l'attribution des subventions nouvelles en fonction de l'intérêt manifesté par le public. Pour l'attribution des subventions aux associations organisant des spectacles, le FN appliquera un principe simple : celui de la démocratie culturelle directe, qui consiste à tenir compte avant tout du public, de son avis et de ses goûts propres. Le FN mettra en place des « conseils de public » composé paritairment pour un tiers par des représentants des associations élues par leurs pairs et pour deux tiers de représentants du public élus parmi un panel de volontaires. Leur avis sera sollicité avant toute attribution de subvention ;
- **la mise en place d'un système d'aide à l'enseignement artistique**, ainsi que de valorisation et de soutien des pratiques amateurs. Comme évoqué précédemment, le FN mettra en place un plan d'aide aux écoles d'art, de danse, et de musique, transmettant la culture classique, permettant une baisse importante des frais d'inscription et de faire un effort tout particulier pour un meilleur maillage des territoires ruraux par ces écoles, la création de tournées de concerts, de ballets et de pièces de théâtre destinées aux scolaires, mais accessibles librement aux familles, allant dans le même sens, sera organisée. Le FN mettra en place un plan d'aide à la diffusion numérique dans les salles municipales des communes rurales des spectacles demandant des infrastructures particulières et donc non délocalisables. Les associations de pratique amateur (chant choral, troupes théâtrales, etc.) qui représentent la

véritables culture populaire seront favorisées dans l'attribution des subventions ;

- **la mise en place d'un système liant tous les accords de subventions aux festivals, concerts et spectacles à une clause de regard sur la programmation préalablement au versement.** Il n'est pas admissible que les contribuables ligériens doivent financer via leurs impôts des festivals où leurs foires ou leurs valeurs sont insultées. Le FN liera en conséquence le versement d'une subvention à un regard sur la programmation.

Défendre et valoriser notre patrimoine

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Créer un label régional de tourisme patrimonial**
- ✓ **Mieux associer les associations patrimoniales**
- ✓ **Valoriser le patrimoine immatériel : langues, sports...**

Notre patrimoine culturel matériel et immatériel constitue notre identité. Il convient de le défendre, de le valoriser. Nous formulons trois propositions :

- **la mise en place d'une politique volontariste liant tourisme et patrimoine.** Le FN propose la création d'un label régional de tourisme patrimonial et de circuits touristiques axés sur le patrimoine (« *La route des guerres de Vendée* », « *Sur les pas de Gilles de Rais* », etc.) Il agira de même pour que soit créés des parcours éco-touristiques dans le cadre de l'aménagement du territoire, qui est une des compétences des régions. Il veillera à ce qu'y soit allié le patrimoine culinaire de la région, en créant un label d'auberges régionales localistes et bios ;
- **la mise en place d'une politique à destination du petit patrimoine.** Le FN propose, en union avec les associations actives dans ce secteur, de mener une campagne d'identification exhaustive, de sauvegarde et de valorisation des bâtiments remarquables et du petit patrimoine non classé ou inscrits au titre des monuments historiques (calvaires, puits, fours de hameaux, communs de village, pressoirs long-futs, etc.) ;
- **la mise en place d'une politique à destination du patrimoine immatériel.** Le FN propose, en union avec les associations actives dans ce secteur, d'une campagne de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immatériel de la région : parler locaux (breton, gallo, angevin), sports et jeux, danses, etc. Ces actions doivent être renforcées vis-à-vis du public en intégrant dans la convention liant France 3 à la Région (qui prévoit une aide financière de 300000 euros par an), une clause demandant à ce que les programmes réalisés mettent l'accent sur la défense du patrimoine ligérien.

Éducation

Notre programme régional en matière d'enseignement et de formation est à la fois instruit de la situation présente, celle qui résulte des politiques et de la gestion du conseil régional sortant... (et il y a beaucoup à dire à leur propos) mais il est surtout fondé sur les principes et les ambitions qui, au Front national, sont les nôtres, pour l'avenir individuel de nos jeunes, et tout aussi bien donc, pour celui, collectif, de la Nation.

Nos principes généraux

Il importe d'abord de rappeler ces principes et ambitions qui inspirent nos conceptions en matière d'enseignement et de formation professionnelle, pour exposer ensuite comment ils se déclinent, dans le cadre des compétences de la région, en propositions concrètes et de bon sens.

Ce sont ces principes qui, donc, inspirent et guident les propositions que nous faisons programmatiquement valoir, à l'occasion tout particulièrement de l'échéance électorale imminente, et dans la perspective confiante de les mettre effectivement en œuvre.

Nous sommes tout d'abord indéfectiblement attachés à ce que les établissements d'enseignement et de formation soient des lieux d'instruction, où sont transmis les savoirs et les savoir-faire.

Et nous ne confondons pas ce qui relève de l'instruction ou de la formation proprement dites, et concerne en tant que tels ces établissements, et l'éducation qui, elle, est l'affaire des familles. D'ailleurs, les établissements scolaires ont déjà fort affaire à instruire les enfants et les jeunes que la Nation leur confie, sans qu'ils se mêlent en plus de s'immiscer dans leur sphère privée.

C'est pourquoi nous nous montrons extrêmement circonspects relativement aux prétendues « actions éducatives », dont les contenus suscitent souvent, nous le savons d'expérience, la plus légitime méfiance.

Nous sommes également profondément attachés au principe de l'égalité républicaine : le système scolaire doit en effet garantir l'égalité des chances, chances d'accéder à une même maîtrise des savoirs, et tout particulièrement les plus fondamentaux d'entre eux, chances aussi d'étudier dans de bonnes conditions matérielles et, surtout, dans la sérénité et en sécurité.

Mais, parce que les enfants et les jeunes n'ont pas tous les mêmes capacités, ni les mêmes talents, il importe, tout en permettant à tous, sans aucune distinction, d'aller au bout de leurs capacités, qu'il permette aussi à

chacun de s'orienter avec discernement, et sans que ce soit par défaut, vers la voie qui correspond au mieux à ses aptitudes.

Une école vectrice d'une promotion sociale juste

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Revaloriser enfin la voie professionnelle**
- ✓ **Préserver les élèves des intérêts communautaristes**
- ✓ **Sanctuariser les établissements de toute violence**

De façon générale, enseignement et formation doivent être les vecteurs d'une promotion sociale juste, et c'est pour cela qu'ils doivent promouvoir les capacités et les efforts de chacun, en un mot, reconnaître le mérite. Mais, pour que, chances égales données à tous, chacun soit orienté au mieux de ses aptitudes, il est impératif qu'aucune voie d'étude ou de formation ne soit empruntée par défaut, l'absence de choix réellement positif conduisant presque toujours à l'échec.

C'est pourquoi, et c'est là l'une des pierres angulaires de notre projet, il est absolument impératif de revaloriser la voie professionnelle, qui ne doit plus être synonyme de relégation sociale ; il est impératif d'inciter les élèves à opter positivement pour cette voie, et les employeurs à assumer la charge d'une partie de leur formation ; comme il est impératif que les formations proposées par l'enseignement professionnel soient en adéquation avec les besoins réels du marché du travail.

Enfin, si nous sommes profondément attachés aux spécificités de l'enseignement privé, en contrat d'association avec l'État ou non, nous sommes tout autant soucieux de préserver les élèves, les étudiants et les apprentis de tout enseignement ou pratique se dévoyant dans l'éloge ou l'apologie d'intérêts particuliers, partisans ou communautaristes.

Les établissements d'enseignement et de formation doivent être le lieu où se construit et se renforce le sentiment d'une commune appartenance à la Nation, et, en tant que tels, ils doivent œuvrer dans le sens de l'assimilation républicaine. C'est ce pourquoi, nous sommes les défenseurs d'une laïcité bien comprise, qui ne combat aucune croyance religieuse, mais consiste à ne rien céder à aucune, pour les tolérer toutes, mais dans la seule sphère privée.

C'est là une condition majeure pour que, dans nos établissements d'enseignement et de formation, règne la sérénité nécessaire, et nous tenons par-dessus tout à la sanctuarisation des établissements où doit être absolument garantie la sécurité des personnels comme celle des élèves !

Alors, bien sûr, il n'est pas dans les prérogatives de la Région que de décider des contenus enseignés, ni des méthodes d'enseignement, et pas davantage de définir la typologie des cursus scolaires et de formation. Mais la Région n'en possède pas moins, du fait de ses compétences obligatoires comme facultatives, qu'elle partage le cas échéant avec le Rectorat de l'Académie, de véritables leviers.

Nos propositions visent évidemment à actionner ces leviers dans le bien de nos lycéens et apprentis et, plus généralement, dans celui de la jeunesse de la région des Pays de la Loire.

Imposer la neutralité

À LA RÉGION, NOUS LE FERONS !

- ✓ **Supprimer le Programme d'actions éducatives (PAE)**
- ✓ **Réviser le système d'attribution des bourses d'études**
- ✓ **Développer (et remplir) les internats**

Concernant la nécessaire distinction entre l'instruction et la formation, d'une part, qui relèvent des établissements, et de l'éducation au sens strict, d'autre part, qui, elle, doit être du ressort des familles, nous sommes vigoureusement opposés à ce que, sous couvert d'« actions éducatives » soit permise et organisée l'immixtion dans les établissements d'intérêts particuliers, partisans ou communautaristes.

Nous entendons peser pour qu'un strict contrôle soit exercé, au titre de cette compétence facultative de la Région, qui définit un « Programme d'actions éducatives » et octroie des crédits aux établissements visant notamment à les soutenir, pour qu'un contrôle scrupuleux soit donc exercé sur ces « actions », sur leur orientation idéologique, qui sont le plus souvent tout sauf neutres, de même que sur la nature des « intervenants extérieurs » qui trouvent là bien souvent prétexte à tenir un discours militant devant le public scolaire.

Comment accepter par exemple que, sous prétexte de « lutter contre les discriminations », nos lycées offrent une tribune à une association aussi orientée que la Ligue des droits de l'Homme, ou que, sous prétexte de « lutte contre l'homophobie », des associations LGBT soient habilitées à présenter aux lycéens et aux apprentis les intérêts particuliers et communautaristes qu'elles défendent comme une cause universelle ?

Et pourtant, la région des Pays de la Loire, via son « Programme d'actions éducatives » (le PAE), promeut dans sa mouture 2014-2015, la « lutte contre les discriminations », associe nos jeunes, par un module sur les « traites négrières »,

à cette déléterèe repentance allant à l'encontre de la fierté d'appartenir à une grande Nation, et prétend même s'immiscer dans leurs vie la plus intime en prétendant les « [éduquer] à *la vie affective, à la relation amoureuse et à la sexualité* ». Autant dire que nous prenons position en faveur de la suppression pure et simple du PAE !

Si des « actions éducatives » nous paraissent légitimes, c'est à la condition qu'elles ne s'insinuent pas dans la sphère privée de personnalités en construction et qu'elles ne prétendent pas se substituer aux fonctions qui échoient aux familles.

À ce titre, nous sommes évidemment favorables à des programmes visant à sensibiliser aux comportements éco-responsables ou aux pratiques nutritives saines, ou encore, impératif de santé publique, à des campagnes de lutte contre les addictions. L'égalité républicaine exige que soit pleinement reconnu et promu le mérite de nos quelques 180 000 lycéens et apprentis, en particulier par l'octroi de bourses d'études.

De ce point de vue, l'attribution automatique de bourses pour les étudiants étrangers se situe aux antipodes de la reconnaissance du mérite, outre qu'elle constitue un cas d'école de « préférence étrangère » : en Pays de la Loire, 15% des étudiants sont de nationalité étrangère, soit environ 9000 étudiants, et ils se voient octroyer une bourse de 7000 euros...

Quel mépris pour les étudiants français et leurs familles appartenant à la classe moyenne, qui ne peuvent, pour leur part, bénéficier de ce type d'aides, et doivent dans la majorité des cas travailler pour financer leurs études, ce qui concerne environ la moitié des étudiants !

Ainsi, nous nous prononçons clairement pour que soit revu en profondeur le système d'attribution des bourses d'études : il faut que le recrutement des étudiants étrangers soit conditionné à leur niveau de maîtrise de la langue française, ce qui par ailleurs limiterait leur taux d'échec, supérieur à celui des étudiants français, et que les droits d'inscription s'appliquant à ces étudiants soit, comme au Royaume Uni, augmenté de façon significative.

Il faut surtout que soient instaurées des bourses régionales au mérite pour les néo-bacheliers qu'ils s'orientent vers des études supérieures courtes ou longues. Il faut enfin mettre en place un dispositif raisonné et efficace d'orientation (ce qui dépend des régions depuis 2014), qui promeuve les filières courtes, ce qui diminuerait le taux d'échec et les coûts pour la collectivité. L'égalité exige par ailleurs des enseignements et des formations de proximité.

Si l'enseignement supérieur ne relève pas des compétences obligatoires de la Région, celle-ci investit de façon croissante, depuis plusieurs années maintenant, dans des opérations de restructuration et de construction d'établissements, universitaires surtout.

Or, au titre du principe d'égalité, il nous paraît nécessaire de favoriser l'implantation des enseignements universitaires les plus généralistes, dans les villes de taille moyenne, au niveau de la licence, tout du moins. Cela limiterait les coûts, souvent importants, pour les familles et faciliterait les réorientations qui sont nombreuses (rappelons qu'un étudiant sur deux n'obtient pas sa Licence 1 dans la filière initialement choisie).

Concernant à présent les lycées généraux technologiques et professionnels, c'est dans le même souci de remédier aux inégalités territoriales entre les jeunes, pour contribuer à leur donner des chances égales dans leurs conditions matérielles d'études, que nous voulons développer les internats des établissements, qui connaissent actuellement un taux d'occupation de 85 %. Nous proposons, pour plus d'équité et un meilleur usage des finances de la collectivité, de croiser les critères sur la base desquels se trouve planifiée la construction des nouveaux lycées : la démographie est évidemment à retenir, mais tout aussi bien la lutte contre la désertification rurale.

Nous nous prononçons par ailleurs en faveur d'une baisse conséquente des tarifs de transports scolaires, et d'une modulation de ceux-ci en fonction des revenus des familles, dans le même souci de remédier aux inégalités entre élèves urbains et ruraux.

Favoriser les filières assurant des débouchés réels

La Région rationaliser les investissements en rendant moins nombreuses les filières saturées. C'est par exemple le cas de certaines filières d'enseignement professionnel, n'offrant que peu de débouchés, comme le secrétariat (26 % de chômage sur les dix premières années de vie active, selon l'INSEE). La Région doit donc peser pour que soit progressivement réduit le nombre d'établissements proposant de telles formations.

Elle doit privilégier les filières assurant des débouchés réels, la vocation de l'enseignement professionnel étant de dispenser des formations qualifiantes qui permettent aux élèves d'entrer rapidement dans la vie active.

En concertation avec le rectorat, le SPF doit donc être élaboré de sorte à privilégier les formations assurant des débouchés. C'est notamment le cas de la filière informatique (Bac Pro SEN, par exemple), et cette filière constitue un atout régional dans les Pays de la Loire.

De plus, le schéma des formations constitue aussi le moyen de valoriser le savoir-faire professionnel français : la Région doit promouvoir, nous y sommes très attachés, les filières contribuant au rayonnement international de la France (on pense ici à la cuisine ou à la boulangerie, par exemple). Le temps est venu de cesser enfin de tromper les jeunes et leurs familles quant aux débouchés réels des cursus qu'ils suivent !

Nous reprenons à notre compte la proposition que faisait Marine Le Pen, lorsque, le 17 octobre dernier, elle présentait ses propositions concernant les lycées du Nord-Pas-de-Calais-Picardie : par affichage dans les établissements et communications en direction des familles, il faut informer sans relâche sur les filières qui recrutent et cesser symétriquement de promouvoir celles qui sont sans avenir car ne débouchant pas sur l'emploi. Cela ne coûtera rien, et relève du simple bon sens.

Nous sommes attachés à ce que règnent, dans les établissements scolaires, la sérénité et la sécurité sans lesquelles ils ne sauraient remplir leurs fonctions d'instruction et de formation. La Région dispose des leviers nécessaires pour que ces conditions soient garanties aux lycéens, puisqu'il est dans ses compétences obligatoires d'assurer la gestion des lycées.

C'est de la Région tout d'abord dont dépend la restauration dans les établissements. Elle doit donc, au titre de l'impératif que représente la sécurité alimentaire, veiller à ce que les ingrédients utilisés dans les cuisines soient de qualité, et s'assurer de la traçabilité des aliments. Or, quel meilleur moyen pour garantir cette qualité et cette traçabilité que de convertir les cantines de nos lycées au principe de la « préférence régionale » ?

Il est nécessaire en effet, et à plus d'un titre, que les cantines scolaires s'approvisionnent majoritairement auprès des producteurs de la Région, qui sont soucieux, eux, de la qualité de leurs produits : outre que cette qualité sera garantie, cela incitera les lycéens à privilégier les pratiques nutritives saines, et, en privilégiant les circuits courts, cela présentera un intérêt écologique certain.

À propos de restauration scolaire, nous trouvons ici l'occasion de réaffirmer notre opposition des plus fermes à ce que des viandes issues de l'abattage rituel soient proposées dans nos cantines. Cette opposition se justifie à un double titre, au moins : d'une part le mode d'abattage des animaux, sans étourdissement préalable, n'est que mépris pour la souffrance animale.

D'autre part, dans les établissements de la Région, qui sont des établissements de la République, il ne saurait être question de céder aux revendications communautaristes, fussent-elles religieuses : la laïcité, j'y insistais tout à l'heure, est garante d'égalité comme de sérénité.

Parallèlement, la Région est compétente pour garantir la sécurité et l'intégrité physique des lycéens. Elle peut largement contribuer à la sanctuarisation des établissements qui doivent être absolument protégés de toutes les incivilités, actes délictueux, agressions, trafics divers...

Nous nous prononçons donc en faveur de la mise en œuvre des moyens nécessaires pour qu'en cette matière s'impose une « tolérance zéro » vraiment effective : caméras de vidé-protection, dispositifs anti-intrusion, et même, dans les établissements les plus exposés à la violence, portiques de sécurité.